

QUESTIONS DE L'ASSOCIATION BIEN VIVRE A VILLEREAL
POUR LE « FACEBOOK LIVE » ORGANISE PAR LA MAIRIE DE VILLEREAL
LE MERCREDI 17 MARS 2021 A 20 H
POUR INFORMER SON CONSEIL MUNICIPAL DU PROJET DE VILLEREAL
BIOGAZ

LE FACEBOOK LIVE ET LE DROIT À L'INFORMATION DE TOUS LES
VILLERÉALAIS

- Pourquoi faire un Conseil Municipal « ouvert à tous » en Facebook Live, qui va de fait, **exclure beaucoup d'habitants concernés de votre événement ?**

- Pourquoi n'a-t-on jamais reçu **aucune information d'aucune sorte sur ce projet, cet été par exemple, quand on pouvait se rassembler en présentiel. Ne serait-ce qu'auprès des riverains** et pourquoi soudain, une telle précipitation ? Quelle est votre urgence soudaine ? Pourquoi ne pas attendre de pouvoir rassembler vraiment tous les citoyens en présentiel ?

- **Comment le Conseil Municipal a-t-il été informé** de ce projet avant la signature du permis de construire en décembre ?

- Quelles sont les **sources d'information** des élus ? Vous a-t-il été proposé un débat contradictoire entre le porteur de projet et l'état actuel des connaissances des scientifiques sur cette question ? Les conseillers municipaux ont-ils pu écouter/prendre connaissance de témoignages de villages où l'implantation d'un méthaniseur de cette ampleur avait eu des conséquences plus compliquées et néfastes que celles qui étaient annoncées ? **Pourquoi ?**

- **Pourquoi n'a-t-il pas été possible de diffuser ce soir aux Villeréalais, qui vont vivre les impacts de ce projet, une vidéo de 8 mn de l'audition d'un spécialiste** de méthanisation à l'Assemblée nationale afin d'ouvrir le débat ?

- Quel est le **rôle de M. le Maire et des élus** dans cette décision qui va tous nous impacter ?

- Quel est le **positionnement de chaque élu(e)** sur ce sujet ? Comment l'expriment-ils ?

À PART UN TITRE « ZERO CARBONE » QUI NE S'AVÈRE PAS EXACT, QUEL EST L'INTERÊT D'UNE TELLE INSTALLATION DE ZONE AGRO-INDUSTRIELLE POUR VILLERÉAL ?

- Quel est l'intérêt pour les Villeréalais de subir les risques et nuisances d'une telle installation industrielle à leur porte, pour un projet privé qui va avoir un impact négatif sur les tous les autres secteurs d'activité forts du village (tourisme, commerces, vie locale animée à l'année, économie diversifiée, agriculteurs bios, fermes de toutes tailles, immobilier, résidents) sans contrepartie positive, juste pour une déclaration de titre, qui ne s'avère pas exact, de village « zéro carbone » qui produit juste localement un gaz polluant (le méthane, CH₄, n'est pas « zéro carbone ») qui part à Bordeaux ?

- **Combien d'emplois vont être créés avec ce projet à 14 Millions d'euros ?**

- **Combien risquent d'être impactés négativement ?** (commerces qui fonctionnaient à l'année, tourisme, immobilier, fuite de résidents fixes, petits agriculteurs locaux) ?

- **A qui va aller le bénéfice de cette installation ?**

- Quel est le plan de financement ? **Quelle est la part des subventions publiques ?**

- Quelles sont les **mesures précises qui sont prévues pour compenser l'artificialisation des deux ha de terrain agricole**, à proximité immédiate du site et plus largement ? (haies, paysage...)

- Peut-on avoir des compléments sur l'économie du projet (plan d'investissement et comptes prévisionnels d'exploitation : **quels bénéfices vont percevoir les quelques associés pour un projet qui impacte négativement une large population?**)

- Pourquoi un accompagnement par France Nature Environnement tant décrié ?

- Comment affirmer être en capacité aujourd'hui de faire de Villeréal un village 0 carbone alors que même nos plus grands spécialistes n'ont pas encore trouvé la solution ? Et que nous vous démontrons que cette assertion n'est pas exacte.

- Ne pourrait-on pas **débattre d'une vision commune de Villeréal à 10, 20, 30 ans et choisir d'allouer ces subventions publiques à des projets réellement verts et non impactants pour la santé et les biens des citoyens ?**
- Quel intérêt pour les déchets verts si on ne peut y mettre aucun ligneux ? Est-ce, pour les non-agriculteurs, seulement pour l'herbe de nos pelouses ?
- Quelle est la politique de la communauté de communes pour les déchets ménagers communaux ? Est-ce que Villeréal a été destiné à les traiter à terme, une fois que l'installation sera construite ? Si ce n'est pas le cas, quelle est la politique de traitement des déchets prévue par Villeréal et la communauté de communes pour les 10-20 ans à venir en remplacement de cette supposition ?
- Conclusion M. MOLIERAC, Maire de Villeréal, remercie les participants, et M. GENESTE pour cette présentation et pour le développement d'un projet vertueux pour l'environnement et les citoyens et sur ce compte rendu, le porteur de projet parle d'Etude d'impact : elle est où cette étude ?
- Quelle est la différence entre l'enregistrement et la déclaration ICPE ? Et quel contrôle existe-t-il selon les régimes ICPE ? Réponse : Le régime ICPE est déterminé selon le tonnage traité par l'unité (à partir de 30 t/j pour l'enregistrement) et le type de matière valorisée. La déclaration est régie par un arrêté ministériel, à respecter par principe, il n'y a pas de contrôle régulier.
- En enregistrement, comme c'est le cas pour VILLEREAL BIOGAZ, il y a une étude d'impact et une consultation publique, et les services de l'état font des contrôles régulièrement. M. GENESTE indique avoir choisi de porter, dès le démarrage, un projet en enregistrement pour l'intégrer dans le cadre réglementaire adapté aux enjeux. Où est cette étude d'impact.

EST-IL PERMIS D'ÉVOQUER LES VRAIS RISQUES ET NUISANCES ET LEURS CONSÉQUENCES QUI N'APPARAISSENT JAMAIS DANS LES INFORMATIONS DONNÉES AUX VILLEREALAIS ?

- **Pourquoi n'est-il pas permis de s'inquiéter et d'évoquer publiquement des nuisances** liées au projet alors que c'est exactement le retour d'expérience de tant de communes qui subissent ce genre d'installation ?

- **Odeurs pestilentielles de gaz dangereux pour la santé des personnes** et des êtres vivants (sulfure d'hydrogène, méthane, ammoniac)
 - Risques d'**accidents** (fuite, incendie, explosion)
 - **Intensification du trafic** routier inhérent aux transports d'intrants et de digestat, toute l'année, **tous les jours** sauf le dimanche.
 - Conséquences du **trafic routier sur les routes** communales et départementales et sur le tour de ville de Villeréal (accidentologie, entretien à la charge de la commune et du Département, particules fines, bruit)
 - Risques de **pollution** de l'air, des sols, de la rivière et des nappes phréatiques
- **Pourquoi n'est-il pas permis de s'inquiéter et d'évoquer publiquement les conséquences des nuisances** liées au projet alors que c'est exactement le retour d'expérience de tant de communes qui subissent ce genre d'installation ?
- Conséquences sur le **maintien de la population sur place, sa fuite (reventes à perte) ou son refus d'investir** dans un village avec autant de nuisances
 - Conséquences sur l'**immobilier** : le petit livret du porteur de projet ne propose paradoxalement que des illustrations sans méthaniseur ! Elles ne seraient pas convaincantes ? Quelle est la **hauteur du bâtiment** ? Quelle est la hauteur de la **torchère** ? Quand et pourquoi brûle-t-elle ?
 - Où seront les **routes** ? où sortent-elles ?
 - Conséquences sur le **paysage**
 - Conséquences sur le **tourisme**. Va-t-on d'un tourisme axé sur la culture du Sud-Ouest (bastides, architecture préservée, paysages encore avec arbres et haies, sports de pleine nature, bien-vivre, vie saine et calme) vers un tourisme industriel autour du méthaniseur ? Ce ne sera pas le même public.
 - La Fédération de **pêche** est-elle informée ? qu'en dit-elle ?
 - Est-il raisonnable d'installer un méthaniseur, qui à terme ne reste jamais étanche, à côté d'une rivière si importante pour notre région et son écosystème ?
 - Etes-vous informés du **Site Natura 2000 protégé en aval du méthaniseur** ? Entre Lot-et-Garonne et Gironde, ce sont 62 communes qui sont impactées.

**LA RESPONSABILITÉ DE LA MAIRIE ET DES ÉLUS
DANS CETTE INSTALLATION
VIS-A-VIS DES ADMINISTRÉS : QUESTIONS AUX ÉLUS**

- Nous vous avons élu en confiance pour **continuer l'œuvre que vous avez commencée autour de la mise en valeur de Villeréal**. Vous avez réussi à force d'investissements à en faire un des Plus Beaux Villages de France (titre rare) où en plus il fait réellement bon vivre. Les gens viennent des autres cantons pour son atmosphère saine et l'équilibre économique qui y règne. Les gens continuent d'investir autour de ces valeurs et y contribuent par leurs impôts et à titre privé par leurs investissements.

- **Quel avenir préparez-vous à notre village Plus Beau Village de France**, label auquel on a tous adhéré ?

- Pourquoi risquer de mettre en péril cet équilibre pour un projet agro-industriel géant qui ne **répond pas aux critères d'une agriculture moderne soucieuse de l'environnement**, de la biodiversité et de productions biologiques respectant la santé des gens et **l'indépendance alimentaire de notre pays** illustrée par le premier confinement ?

- Pourquoi si peu d'agriculteurs en bio et en permaculture adhèrent-ils à votre projet ?

- Une fois construit méthaniseur de cette ampleur va induire des cultures pour l'alimenter, **la méthanisation encourage et consolide un modèle agricole intensif en capital et en intrants**, producteur d'une grande quantité de déchets pour alimenter le méthaniseur avec des **risques avérés ailleurs de concurrence sur les productions alimentaires et le fourrage**. Qu'en pensez-vous ?

- Sur le dossier ICPE est noté le nom de deux entreprises pour l'épandage : SCEA vallée du dropt et Bioagaz villeréal. L'épandage est prévu sur quelles terres exactement ? sur les terres de ces deux sociétés et /ou les terres des agriculteurs engagés dans le projet ?

-

- **Comment répondez-vous de la sécurité de vos administrés ?**

- Ce site est dangereux. Personne ne sera sur site la nuit et les jours fériés, le porteur de projet et sa famille ne résident pas sur place, **la télésurveillance est à Limoges (2h de route), le SDIS seul habilité à maîtriser ce type d'incendie est à Foulayronnes (1h de route)**. Allez-vous former et équiper **les pompiers** de Villeréal ? **Qui finance** le matériel et les formations régulières ?
- Lors du dernier incendie à Sauveterre-la-Lémance, **un cordon de sécurité de 2 km** de rayon a été déployé par le SDIS. La bastide de Villeréal serait alors incluse dedans... (on compte exactement 2 km entre la halle et le méthaniseur).
- Quelles garanties sont données et opposables juridiquement pour l'avenir immédiat et lointain des installations, qui engagent la responsabilité de la municipalité qui soutient le projet ?
- Quand ont lieu les contrôles indépendants de l'Etat ? A quelle fréquence ? Où seront les rapports ? Quelles sont les responsabilités de la Municipalité qui soutient ce projet ? Quelle est la contrainte opposable au porteur de projet ? Quels comptes devra-t-il rendre à Villeréal ?

➤ **Comment répondez-vous de la santé de vos administrés ?**

- Pourquoi le porteur de projet et sa famille ne déménagent-ils pas à côté si ce projet est sans risque ?

-Connaissez-vous l'impact du sulfure d'hydrogène sur la santé des personnes et de tous les êtres vivants ? Pouvez-vous nous les décrire ?

- Connaissez-vous l'impact du CH₄ (méthane) sur la santé des personnes et de tous les êtres vivants et sur la couche d'ozone? Pouvez-vous nous les décrire ?
- Connaissez-vous l'impact de l'ammoniac sur la santé des personnes et de tous les êtres vivants ? Pouvez-vous nous les décrire ?
- Savez-vous que de nombreux villeréalais vont faire un point 0 de leur santé, de leur air, de l'eau et de la valeur de leurs biens avant l'éventuelle installation d'un méthaniseur ?
- Quelles compensations à ces pertes éventuelles avez-vous envisagées ?

Nous vous remercions de l'attention que vous avez apportée à nos questionnements partagés de citoyens de Villeréal, village auquel nous tenons depuis toujours.

Nous souhaitons pouvoir faire confiance à l'équipe des élus pour analyser toutes les conséquences de ce projet **par anticipation, en pleine responsabilité, en multipliant les sources d'information**, avant tout engagement irréversible qui nous impacterait tous.

Par ailleurs, nous demandons à ce que tous les Villeréalais aient accès à l'information contradictoire et neutre, **en présentiel** et non par des moyens techniques excluant un trop grand nombre d'entre eux, afin de faire leur choix en

étant respectés dans leur capacité de jugement et de discernement quant à leur avenir et à l'avenir de leurs enfants ici.

L'Association Loi 1901 Bien Vivre à Villeréal